

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT



**SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX
DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES**

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 02/11/2020

Affiché le 02/11/2020

ID : 083-200081792-20201030-2020_27-DE

Pour "l'autorité Compétente" par délégation


Le Président
Jean Luc LONGOUR

COMITÉ SYNDICAL du 30/10/2020

Délibération n° 2020/27

Nombre d'élu en exercice : 18

Présent : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Lieu de la réunion : LORGUES

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Collectivités membres :	Présents : 13		Excusés : 5	
LE CANNET DES MAURES	Jean-Luc LONGOUR	André DEL PIA		
GONFARON	Mario GROSSO	Jérôme BOLÉA		
LES MAYONS	Alain BERENGUIER		Audrey BIENVENUE	
LE LUC-EN-PROVENCE			Thierry HERMIER	Dominique LAIN
LE THORONET	Franck GEOFFROY	Marc LEBORGNE		
CCGST	Thomas DOMBRY	Anne-Marie WANIArt		
DPVA	Claude ALEMAGNA	Jacques BERTRAND		
	Albert DAVID		Jean-Pierre CAMILLERI	
	Christophe CARRIERE		Serge BALDECCHI	
Autres Participants :	SAE	Pierre SOUVILLE		
	VEOLIA	Nicolas BENEVILLE		

OBJET : [2020-27] Bilan technique et financier (RPQS)

Monsieur le Président rappelle aux élus que le délégué VEOLIA doit remettre au syndicat avant le 1^{er} juin 2020, le rapport annuel (RAD) 2019 comportant les comptes rendus techniques et financiers conformément à l'article 72 du contrat de délégation de service public (DSP).

L'article 79 du contrat de DSP précise l'ensemble des éléments qui doivent être à minima contenus dans le rapport.

Le syndicat utilise le RAD 2019 pour réaliser le rapport relatif au bilan technique et financier de l'année 2019 présent en annexe. Ce rapport doit être présenté en séance afin d'informer les collectivités membres des évolutions techniques et financières. Il permet également de voir l'évolution du contrat de DSP. Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

- VU la présentation de Monsieur le Président,
- VU le rapport relatif au bilan technique et financier de l'année 2019 valant RPQS,.

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport valant RPQS pour l'année 2019.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois et an que dessus,
AU REGISTRE sont les SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT,
Jean-Luc LONGOUR